

**ASSURANCES MAGHREBIA S .A**

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis - Belvédère

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019**

La Société Assurances Maghreb S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 17 juillet 2019 à 12H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du principe d'introduction en bourse de la société.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

P/ Le Conseil d'Administration

## PROJET DE RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

**L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le principe de l'ouverture du capital de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce, à travers une offre publique de vente d'actions.**

**L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Directeur Général pour accomplir toutes formalités administratives nécessaires à l'introduction de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A sur le marché principal.**

**L'Assemblée Générale se réserve le droit de prendre la décision finale d'introduction en bourse de la société à l'issue d'une autre réunion d'Assemblée Générale Ordinaire dans laquelle lui sera exposé, avant de procéder à l'aboutissement de cette opération, le résultat des études et de l'évaluation ainsi que les modalités de cette introduction.**

Cette résolution est adoptée à .....

### DEUXIEME RESOLUTION

**L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.**

Cette résolution est adoptée à .....